



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Vosges

# DÉCLINAISON DÉPARTEMENTALE DU GUIDE ACADÉMIQUE DE L'AFFECTATION DÉPARTEMENT DES VOSGES

## **Rentrée 2024**

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES VOSGES**

**BUREAU SCOLARITÉ**

17-19 Rue Antoine Hurault  
88000 EPINAL CEDEX

Téléphone : 03.29.64.80.07 – 03.29.64.80.19 – 03.29.64.80.18

Email : [ce.ia88-affectation@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia88-affectation@ac-nancy-metz.fr)

# SOMMAIRE

1. VOS CONTACTS A LA DSDEN.....	3
2. LA SECTORISATION EN LYCÉE.....	4
3. LES DEMANDES DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE.....	5
4. LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES DE LA VILLE D'EPINAL.....	6
5. PARTICULARITÉS D'AFFECTATION.....	8
6. LA CLASSE-RELAIS.....	9
7. L'INTERNAT D'EXCELLENCE.....	13
8. ANNEXES	
<b>Annexe 1</b> : Lycées par zones géographiques.....	15
<b>Annexe 2</b> : Assouplissement aux règles de proximité / Meurthe et Moselle..	30
<b>Annexe 3</b> : Sections sportives scolaires.....	31
<b>Annexe 4</b> : Dispositif classe-relais.....	33
<b>Annexe 4</b> : Internat d'excellence.....	40

## 1. VOS CONTACTS A LA DSDEN

### Responsable du Pôle Scolarité et Vie Scolaire :

Mme Christelle LECLERC

#### ▷ Collèges :

AFFELNET 6<sup>ème</sup>

Mme Christelle LECLERC	03.29.64.80.07
Mme Eugénie THOUVENOT	03.29.64.80.19

#### ▷ Lycées généraux et technologique :

- 2<sup>nde</sup> GT, 1GT et Terminale GT : Mme C. LECLERC 03.29.64.80.07

#### ▷ Lycées Professionnels:

- 3<sup>ème</sup> PM et 4<sup>ème</sup>/ 3<sup>ème</sup> agricole  
Mme Maïté BARBEY 03.29.64.80.18
- CAP PP  
Mme Maïté BARBEY 03.29.64.80.18
- 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> BAC PRO  
Mme Maïté BARBEY 03.29.64.80.18  
Mme C. LECLERC 03.29.64.80.07

#### Email du Bureau Scolarité :

[ce.ia88-affectation@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia88-affectation@ac-nancy-metz.fr)

**Dossiers Préaffelnet, 3<sup>ème</sup> PM, 4<sup>ème</sup>/ 3<sup>ème</sup> agricole et  
Passerelle uniquement l'adresse mail suivante :**

[ce.ia88-prepam@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia88-prepam@ac-nancy-metz.fr)

## 2. LA SECTORISATION EN LYCÉE GÉNÉRAL

En fonction de l'adresse de son domicile, et non de son collège d'origine, tout candidat à l'affectation en 2de GT appartient à une zone géographique autour d'un ou plusieurs lycées de secteur. C'est son secteur d'affectation prioritaire.

Le code zone de l'élève est attribué de façon automatique par l'application AFFELNET Lycée en fonction de l'adresse de résidence de l'élève.

Dans le cas où le domicile de l'élève dépend de plusieurs lycées de secteur, il est demandé aux familles de bien saisir tous les lycées de secteur par ordre de préférence.

Chaque établissement d'origine prend soin de vérifier cette donnée.  
La saisie du code « zone géographique » vaut engagement de cette vérification.

**RAPPEL : aucun élève ne peut être inscrit en lycée sans notification d'affectation de l'IA-DASEN.**

### Liste des zones de proximité

Codes des zones géographiques	Zones de résidence répertoriées par secteurs de recrutement de collège
<b>EPSUD</b>	Epinal sud
<b>EPNOR</b>	Epinal nord
<b>EPCEN</b>	Epinal centre
<b>EPMIR</b>	Epinal -Mirecourt
<b>BRURAM</b>	Bruyères – Rambervillers
<b>STDIE</b>	Saint-Dié
<b>GERAR</b>	Gérardmer
<b>GEREM</b>	Gérardmer – Remiremont
<b>REMIR</b>	Remiremont
<b>MIREC</b>	Mirecourt
<b>MIRNEU</b>	Mirecourt – Neufchâteau
<b>NEUF</b>	Neufchâteau
<b>NEPMI</b>	Neufchâteau – Epinal - Mirecourt
<b>MIXTE</b>	Mirecourt-Vézelize

Pour plus de détails, se référer à l'annexe 1, LYCÉES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (p.11)

### 3. RAPPEL SUR LES DEMANDES DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE



L'adresse de référence est celle du ou des représentants légaux où vit l'élève.

Les familles souhaitant confier la garde de leur enfant à un tiers devront OBLIGATOIREMENT formuler une demande d'assouplissement, avec pièces justificatives à l'appui :

- Courrier du représentant légal motivant la demande,
- Attestation écrite de la tierce personne
- Justificatif de domicile de la tierce personne.

Les demandes de dérogation à la carte scolaire seront revêtues de l'avis motivé du chef d'établissement d'origine ; **cet avis ne portera pas sur le niveau scolaire de l'élève, mais bien sûr des aspects objectifs de transport, de problèmes médicaux ou encore sociaux, attestés....**

**Aucun accord ou refus ne pourra être notifié avant la commission d'affectation.**



Une demande de dérogation à la carte scolaire porte uniquement **sur le premier vœu** formulé par la famille. Après l'obtention de la dérogation, **l'affectation s'effectue sur places vacantes (priorisation des élèves de secteur)**



La demande de dérogation ne concerne pas les situations ci-dessous (non sectorisées) :

- **les lycées professionnels**, pour les élèves qui demandent une formation dans un Lycée Professionnel du département des Vosges et qui résident dans les Vosges,
- **l'enseignement agricole**, qui n'est pas sectorisé,
- **l'enseignement optionnel Création et Culture Design proposé au lycée H. Loritz de NANCY,**
- **les sections binationales académiques n'existant pas dans le département (BACHIBAC, ESABAC, Section Internationale Anglais)**
- **la section binationale départementale ABIBAC au Lycée Claude Gellée d'EPINAL**



#### 4. LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES DES LYCÉES DE LA VILLE D'ÉPINAL

Les sections sportives scolaires des lycées d'EPINAL s'adressent :

Aux élèves désirant continuer à pratiquer leur sport et ayant la capacité de mener à bien, entraînement et études générales, technologiques ou professionnelles.

**Chaque élève affecté en section sportive, est soumis au règlement intérieur de son établissement d'affectation.**

***De ce fait aucune dérogation (horaires, entraînement individuel ou en clubs...) ne peut être autorisée hors des créneaux dédiés aux sections sportives scolaires.***

#### PROCEDURES ET INFORMATION AUX FAMILLES

#### **Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 mai 2024**

Chaque établissement avec les clubs supports organisent des tests sportifs de sélection. La participation à ces tests de sélection est **obligatoire** pour prétendre accéder aux sections sportives (en ce qui concerne la natation et l'athlétisme, les temps de référence sont utilisés pour la sélection).

#### **Les convocations seront adressées aux candidats.**

Pour rappel :

- Un arrêté rectoral détermine la capacité d'accueil en section sportive d'un établissement sur **l'ensemble** des niveaux (de la seconde à la terminale).
- L'établissement support de la section sportive et le club organisent des tests de sélection
- L'établissement support de la section sportive arrête la liste des candidats **retenus** et **non retenus** après la réalisation des tests et réunion de la commission en établissement et en informe les familles (copie adressée au CIO, à l'établissement d'origine et à la DSDEN)
- **Les familles recevront un courrier des résultats aux tests sportifs.** Pour rappel, la réussite à ces tests ne garantit pas l'affectation. \*
- Le candidat retenu suite aux tests de présélection formule un vœu pour une entrée dans la formation de l'établissement et au moins un vœu dans son (ou ses) lycée(s) de secteur si l'établissement dans lequel est proposée la section sportive n'est pas son lycée de secteur.
- La famille sera informée de la décision d'affectation le **27 juin**.

**La réussite aux tests sportifs  
ne garantit pas l'affectation dans l'établissement**

Un candidat ayant réussi les tests de présélection dans un établissement autre que son établissement de secteur bénéficie d'une bonification. Il ne sera affecté dans l'établissement que s'il reste des places vacantes après l'affectation des candidats bénéficiant d'une priorité d'affectation supérieure (candidats du secteur de l'établissement).

**Procédure d'affectation en section sportive scolaire**

**Le candidat retenu suite aux tests de pré-sélections formule un (ou plusieurs) vœu(x) pour une entrée dans la formation de(s) l'établissement(s) souhaité(s) ET au moins un vœu dans son lycée de secteur.**

**La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) procédera aux affectations dans la limite des capacités d'accueil des établissements en fonction des règles académiques et départementales de l'affectation.**

L'élève peut être affecté dans un autre lycée spinalien que celui souhaité en fonction des places disponibles.

Si plus aucune place ne reste accessible, l'élève est dans l'obligation de s'inscrire dans son lycée de secteur.

**Seuls les élèves résidant dans les Vosges peuvent se porter candidats à une section sportive vosgienne.**



**Concernant la procédure dématérialisée d'affectation (SLA) il convient aux familles de demander :**

Pour la 2<sup>de</sup> GT, les 3 lycées généraux et technologiques spinaliens par ordre de préférence, et obligatoirement votre lycée de secteur en dernier vœu si votre enfant ne dépend pas du secteur d'Epinal.

Le LP Viviani ou la SEP de Pierre Mendès France en vœu 1, et d'autres spécialités soit dans le même établissement soit dans un autre, au cas où votre enfant ne soit pas affecté sur son 1<sup>er</sup> vœu.

Cette mise en réseau des sections sportives de la ville d'Epinal concerne : **athlétisme, basket-ball, canoë-kayak, cyclisme, football masculin et féminin, football arbitrage, gymnastique, handball féminin et masculin, hockey sur glace, montagne-escalade, natation.** L'organisation en réseaux, spécifique de la ville d'Epinal, permet de rendre compatible un large choix d'études et la pratique d'un sport.

## 5. PARTICULARITÉS D’AFFECTATION DANS LES VOSGES

### 1.

La commission préaffelnet post-3<sup>ème</sup> (CAP PP, 2<sup>nde</sup> PRO, CAPPNP...) aura lieu le vendredi 31 mai (date unique pour les Vosges).

Le retour de tous les dossiers est fixé au 13 mai, date impérative.

Deux commissions (une concernant les CAP PP et l’autre concernant les autres formations) auront lieu simultanément, avec deux tableaux supports distincts renseignés par les établissements d’origine, ainsi que les dossiers envoyés par mail à la DSDEN

Pour les élèves scolarisés en 3<sup>ème</sup> SEGPA et en 3<sup>ème</sup> avec le dispositif ULIS:

- Evalués tout au long de l’année sur le cycle IV
- Ayant acquis les compétences pour demander une 2<sup>nde</sup> Bac Pro ou un CAP non Public Prioritaire
- Pour lesquels le conseil de classe a émis un avis favorable
- Pour lesquels le Chef d’établissement a validé ces deux vœux d’orientation

Ces élèves ne relèvent pas de la commission Préaffelnet CAP PP. Ils participent à la commission Préaffelnet 2<sup>nde</sup> pro.( si et seulement si bonification nécessaire)



Attention ! C’est une spécificité du Département des Vosges, ne pas se référer sur ce point à la circulaire académique.

### 2. Préaffelnet entrée en 1<sup>ère</sup> pro et techno : **Tous les dossiers** des élèves

candidats à une passerelle seront étudiés à la commission du 4 juin. (spécificité du Département des Vosges)

La saisie sera effectuée sur affelnet par les établissements d’origine, avec envoi du tableau excel et dossier passerelle par mail à la DSDEN.

### 3. Procédure concernant les élèves scolarisés dans le privé hors contrat, IEF

...demandant une affectation en 2<sup>nde</sup> en lycée public :

Ces élèves devront effectuer un entretien obligatoire au CIO, fournir un certificat de scolarité actuel, les bulletins de l’année en cours si possible, ou tout document attestant des compétences validées par l’élève.

**Le CIO renseignera le dossier RFI** et le transmettra avec tous les documents justificatifs par mail à la DSDEN qui saisira le dossier dans affelnet.

Au regard de la situation, l’affectation sera prononcée dans le lycée de secteur, avec une évaluation obligatoire par les équipes pédagogiques et éducatives de l’établissement mi-octobre. Cette évaluation validera l’affectation définitive ou permettra à l’élève de participer au droit à l’erreur.

4. Poursuite de la scolarité en lycée agricole dans le département des Vosges (cf note de l'enseignement agricole).

Dans les Vosges, l'entrée en 4<sup>ème</sup> enseignement agricole est possible exclusivement pour des élèves de 5<sup>ème</sup> ou élèves de 4<sup>ème</sup> n'ayant pas obtenu le passage en 3<sup>ème</sup>

Entrée en 3<sup>ème</sup> enseignement agricole pour les élèves de 4<sup>ème</sup> .

## 6. DISPOSITIF CLASSE-RELAIS

Les dispositifs relais participent à la politique de prévention du décrochage scolaire et de lutte contre l'absentéisme en favorisant la persévérance scolaire et en contribuant à réduire l'abandon et les sorties précoces du système scolaire. Ils s'inscrivent dans le parcours de l'élève en accompagnant ou en prolongeant les actions entreprises au sein de chaque collège (PPRE, remédiation, tutorat, aménagements d'emploi du temps...).

**Le bénéfice de la prise en charge dépend en grande partie de la qualité du lien maintenu avec le collège d'origine et de l'attention portée à la préparation du retour dans la classe.**

### I. Public, objectifs et dispositifs relais

#### I.1 Le public

Les dispositifs relais s'adressent prioritairement à des **élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> présentant des risques de décrochage scolaire** : absentéisme récurrent non justifié, problème de comportement aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité dans les apprentissages, engendrant un processus d'échec et d'abandon.

**Ils ne concernent pas les élèves bénéficiant** d'un dispositif d'enseignement adapté, d'un dispositif prévu pour les élèves en situation de handicap, d'une mesure prévue pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Chaque élève est doté d'un livret (cahier) de suivi, élément essentiel du lien avec le collège d'origine et d'un retour réussi dans la classe. Il permet aussi de communiquer avec la famille.

## I.2 Les objectifs

Les dispositifs relais répondent à un triple objectif :

- Aider l'élève à **se réinvestir dans les apprentissages**,
- Favoriser **la maîtrise du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture, dont l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire
- **Réinsérer l'élève dans un parcours scolaire.**

A ces fins, chaque élève se voit proposer **un parcours personnalisé** en fonction des difficultés rencontrées et des aides déjà mises en place au sein de son collège.

## I.3 Les dispositifs relais

Chaque dispositif relais est rattaché administrativement à l'EPLE dans lequel il est implanté et placé sous l'autorité du chef d'établissement.

Ils accueillent chacun au minimum 6 élèves et au maximum 12.

Le département dispose de deux dispositifs relais :

Un dispositif à Remiremont, placé sous l'autorité de la cheffe d'établissement du LP « Camille Claudel » : Madame Isabelle LECOMTE.

Un dispositif à Thaon-les-Vosges, placé sous l'autorité de la cheffe d'établissement du LP « Emile Gallé » : Madame Marie-Sophie GEHIN.

Les dispositifs relais bénéficient de partenariats forts : Protection Judiciaire de la Jeunesse, associations, communes, département...

## I.4 Les EPLE rattachés aux dispositifs relais

Rattachés au LP « C. Claudel » de Remiremont :

Collège « Hubert Curien » – Cornimont ;

Collège « René Cassin » – Eloyes ;

Collège « Jules Ferry » – Le Thillot ;

Collège « Fleurot d'Hérival » – Plombières ;

Collège « Charlet » – Remiremont ;

Collège « Christian Poncelet » – Remiremont ;

Collège « Jean Montemont » – Rupt-sur-Moselle ;

Collège « Ban de Vagney » – Vagney.

Rattachés au LP « E. Gallé » de Thaon :

Collège « Maurice Barrès » – Charmes ;

Collège « Louis Pergaud » – Châtel-sur-Moselle ;

Collège « Georges Clémenceau » – Epinal ;

Collège « Jules Ferry » – Epinal ;

Collège « Saint-Exupéry » – Epinal ;

Collège « Louis Armand » – Golbey ;

Collège « Elsa Triolet » – Thaon-les-Vosges ;

## **II. Fonctionnement des dispositifs relais**

### **II.1 Les chefs d'établissement des EPLE de rattachement**

Les chefs d'établissement de rattachement sont chargés du suivi du dispositif relais. Ils assument la responsabilité hiérarchique des équipes des dispositifs. Ils sont membres des commissions d'admission, de suivi et du comité de pilotage départemental.

### **II.2 Les équipes des dispositifs relais**

Les élèves sont encadrés par une équipe pédagogique composée de l'enseignant coordonnateur du dispositif relais et d'un assistant d'éducation.

En fonction du projet pédagogique, d'autres personnes qualifiées peuvent intervenir de façon régulière ou ponctuelle (enseignants, éducateurs de la P.J.J, psychologues de l'EN, infirmières, assistantes sociales...)

### **II.3 Projet pédagogique**

Chaque dispositif relais élabore un projet pédagogique, qui est présenté et voté en **conseil d'administration de l'établissement support**.

**Le projet définitif est transmis à la DSDEN, sous couvert de la cheffe d'établissement, porteur du dispositif relais.**

Un bilan est rédigé à la fin de chaque session par le coordonnateur et envoyé à la DSDEN dans les trois semaines suivant la fin de la session.

### **II.4 Suivi des élèves en fin de session**

Un suivi régulier est mis en place dès le début de la session dans la perspective du retour dans la classe d'origine. Il peut prendre diverses formes en plus des entretiens avec le tuteur (participation du coordonnateur aux conseils de classe, contribution à l'évaluation des élèves (LSU).

La commission d'admission et de suivi validera :

- La sortie du dispositif relais et les modalités de retour au collège, définies préalablement
- La demande de renouvellement, soumise ensuite à la commission d'admission

Les coordonnateurs suivent les parcours des élèves qui leur ont été confiés tout au long de l'année scolaire en lien avec les équipes pédagogiques des collèges d'origine.

En septembre, ils conduisent des entretiens avec les élèves ayant bénéficié du dispositif relais l'année précédente. **Le bilan de ce suivi de cohorte est à envoyer à la DSDEN pour la première semaine d'octobre, sous le couvert de la cheffe d'établissement, support du dispositif relais.**

## **III. Procédure d'admission**

L'admission en dispositif relais est prononcée par l'Inspectrice d'académie, Directrice des services de l'Education Nationale du département des Vosges après avis de la commission départementale d'admission.

Membres permanents de la commission départementale :

- Madame Virginie Gustin, IEN-IO, représentante de Mme DAUTRESME, DASEN des Vosges
- Les Cheffes d'Etablissements, supports des dispositifs relais
- Madame Odile Blanc ou sa représentante, assistante sociale, conseillère technique de l'IA-DASEN
- Coordonnateurs des dispositifs relais
- Directrices de CIO du Bassin
- Un représentant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Un dossier d'admission (en annexe) est constitué par le chef d'établissement d'origine, qui recueillera l'adhésion de la famille au projet proposé au cours d'un entretien avec l'élève et sa famille. **La réunion d'une équipe éducative** permettra au chef d'établissement de recueillir les éléments demandés pour constituer le dossier. Les coordonnateurs sont associés à ce temps d'étude de la situation d'un élève pressenti pour participer à une session du dispositif relais.

Le chef d'établissement d'origine désignera **un tuteur référent**, de préférence un enseignant. Il assurera le suivi de l'élève et un travail de liaison avec les autres enseignants de la classe d'origine, dans la perspective de faciliter le retour

Afin de préparer le travail de la commission d'admission, les dossiers de candidature sont à adresser **une semaine avant la date de celle-ci** :

- à la **DSDEN** (service scolarité : [ce.ia88-affectation@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia88-affectation@ac-nancy-metz.fr)) ;
- au **CIO d'Epinal** ([ce.cio88-epinal@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.cio88-epinal@ac-nancy-metz.fr)) ;
- à l'établissement, support du dispositif relais, à l'attention **de la coordonnatrice ou du coordonnateur** : LP « C. Claudel » de Remiremont ([ce.0881140@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0881140@ac-nancy-metz.fr)) ou « E. Gallé de Thaon » ([ce.0880064@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0880064@ac-nancy-metz.fr)).

Le coordonnateur du dispositif relais prendra contact avec le ou les établissements d'origine afin de fixer des rendez-vous pour rencontrer l'élève, le tuteur et la famille.

**Le jour de la commission, les situations d'élèves sont présentées par le chef d'établissement d'origine (ou son représentant) en visioconférence ou en présentiel.** La notification d'admission sera adressée aux chefs d'établissement la semaine suivant la commission.

Dans certains cas, l'IA-DASEN peut inscrire dans le dispositif relais un élève ayant fait l'objet d'une exclusion définitive, sans le consentement préalable des représentants légaux.

Durant les sessions, les élèves restent inscrits dans leur établissement d'origine mais sont soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

#### **IV. Pilotage et suivi des dispositifs relais**

Un comité départemental de pilotage, présidé par madame l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale, assure le suivi et l'évaluation des dispositifs relais.

Il se réunit une fois par an afin d'analyser le fonctionnement des dispositifs relais, les actions pédagogiques mises en place, les modalités de partenariat et le suivi des élèves. Il examine le bilan financier. Les éléments de bilan sont transmis au comité de pilotage académique

## **7. INTERNAT D'EXCELLENCE**

Le dossier de candidature est identique pour les 3 établissements labellisés dans les Vosges :

- LPO Georges Baumont (Saint-Dié)\* : pour les collégiens vosgiens de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et les 3<sup>e</sup> PM**
- Cité scolaire Pierre et Marie Curie (Neufchâteau) : pour les collégiens vosgiens de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et les 3<sup>e</sup> PM**
- Cité scolaire La Haie Griselle (Gérardmer) : pour les collégiens vosgiens de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et les lycéens (avec priorité pour les élèves en section d'excellence sportive).**

Pour les 3 établissements, les élèves doivent déposer un dossier de candidature auprès de l'école ou de leur établissement scolaire d'origine, qui transmettra à la DSDEN – service scolarité. (en annexe)

Le dossier en vue de l'admission à l'internat est constitué sous couvert du chef d'établissement d'origine ou du directeur d'école d'origine. Il rassemble les éléments permettant un traitement des demandes sur la base de la motivation de l'élève et de sa famille, de critères familiaux, géographiques, pédagogiques et sociaux.

### **Attention !**

**Dans tous les cas, l'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation (Chef d'établissement) et de la décision d'affectation (services académiques).**

### **Documents à renseigner par l'élève et sa famille à l'établissement d'origine**

- Le volet élève renseigné et signé.
- La lettre de motivation élève
- La partie motivation représentant(s) légal(aux).

La famille remettra à l'établissement scolaire de son enfant le dossier de candidature renseigné (volet élève, motivation élève + représentant(s) légal(aux)), sa lettre de motivation et celle du jeune concerné au plus tard **le 1<sup>er</sup> juin 2024**.

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine qui informent les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard **le 27 juin 2024**.

### **Niveau collège** : Pour Saint-Dié :

En cas d'admission à l'internat, les élèves issus des collèges hors secteur déodatien seront scolarisés en priorité au collège Vautrin-Lud de Saint-Dié-des-Vosges.

Pour les élèves issus des collèges J. Ferry et J.J. Souhait, les élèves resteront dans leur collège d'origine.

### **Niveau 3PM** : Pour Saint-Dié :

L'internat suppose une scolarisation au lycée Baumont.

## LYCEES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

ZONE EPSUD : EPINAL SUD.....	11
ZONE EPNOR : EPINAL NORD .....	12
ZONE EPCEN : EPINAL CENTRE .....	13
ZONE EPMIR : EPINAL MIRECOURT.....	14
ZONE BRURAM : BRUYERES - RAMBERVILLERS.....	15
ZONE STDIE : SAINT DIE DES VOSGES.....	16
ZONE GERAR : GERARDMER.....	17
ZONE GEREM : GERARDMER - REMIREMONT.....	18
ZONE REMIR : REMIREMONT.....	19
ZONE MIREC : MIRECOURT.....	20
ZONE MIRNEU : MIRECOURT - NEUFCHATEAU.....	21
ZONE NEUF : NEUFCHATEAU.....	22
ZONE NEPMI : NEUFCHATEAU - EPINAL - MIRECOURT.....	23
ZONE MIXTE : MIRECOURT - VEZELISE.....	24

## Vous habitez dans la ZONE EPINAL SUD

### COLLEGES DE :

**LA VÔGE-LES-BAINS** : ensemble des communes du secteur

**XERTIGNY** : ensemble des communes du secteur

**ELOYES** : communes : ARCHES, ARCHETTES

## AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLE EPINAL

ou

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.  
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

*Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.*

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire**, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée et Lycée Pierre Mendès France)**

### **Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :**

Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

<b><u>Enseignements optionnels :</u></b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.**

**Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## **Vous habitez dans la ZONE EPINAL NORD**

### **COLLEGES DE :**

**CHARMES** : ensemble des communes du secteur

**CHATEL SUR MOSELLE** : ensemble des communes du secteur

## **AFFECTATION PRIORITAIRE**

**LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL**

ou

**LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL**

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.  
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

**Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.**

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.**

**Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Louis Lopicque et Lycée Pierre Mendès France)**

### **Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :**

Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

#### **Enseignements optionnels :**

Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur**

## Vous habitez dans la ZONE EPINAL CENTRE

### COLLEGES DE :

**EPINAL : Clémenceau** : ensemble des communes du secteur, **Jules Ferry** : ensemble des communes du secteur, **Saint Exupéry** : ensemble des communes du secteur

**GOLBEY** : ensemble des communes du secteur

**THAON-LES-VOSGES** : ensemble des communes du secteur

## AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLE EPINAL

LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

*Vous formulerez un vœu pour **chacun de vos 3 lycées de secteur**, par ordre de priorité.  
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.*

*Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.*

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire**, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler 3 vœux pour vos 3 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Louis Lapicque et Lycée Pierre Mendès France)**

<b>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

**3/ Recrutement départemental :**

<b>Enseignements optionnels :</b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## Vous habitez dans la ZONE EPINAL MIRECOURT

### COLLEGES DE :

**COLLEGE DE DOMPAIRE** : communes de Bocquegney, Bouxières aux Bois, Damas et Bettégney, Dommartin aux Bois, Girancourt, Gorhey, Hennecourt

## AFFECTATION PRIORITAIRE

### LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

Secteur élargi : LYCEE CLAUDE GELLE EPINAL

LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

*Vous formulerez un vœu pour **chacun de vos 4 lycées de secteur**, par ordre de priorité.*

*L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.*

*Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.*

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire**, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler 3 vœux pour vos 3 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Louis Lapicque et Lycée Pierre Mendès France)**

<b>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

<b>Enseignements optionnels :</b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.**

**Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## **Vous habitez dans la ZONE BRUYERES - RAMBERVILLERS**

### **COLLEGES DE :**

**BRUYÈRES** : ensemble des communes du secteur

**CORCIEUX** : communes : BIFFONTAINE, CORCIEUX, LA CHAPELLE-DT-BRUYERES, LA HOUSSIERE, LES POULIERES, VIENVILLE

**RAMBERVILLERS** : ensemble des communes du secteur

## **AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE J. LURÇAT BRUYERES**

***Vous n'avez qu'un vœu à formuler***

*Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.*

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire,** elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Jean Lurçat)**

<b><u>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</u></b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

<b><u>Enseignements optionnels :</u></b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.**

**Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## Vous habitez dans la ZONE SAINT DIE DES VOSGES

### COLLEGES DE :

**FRAIZE** : ensemble des communes du secteur

**PROVENCHERES SUR FAVE** : ensemble des communes du secteur

**RAON L'ETAPE** : ensemble des communes du secteur

**SAINT DIE DES VOSGES : Jules Ferry** : ensemble des communes du secteur, **Souhait** : ensemble des communes du secteur, **Vautrin Lud** : ensemble des communes du secteur

**SENONES** : ensemble des communes du secteur

## AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE JULES FERRY SAINT DIE DES VOSGES

ou

## LYCEE GEORGES BAUMONT SAINT DIE DES VOSGES

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.  
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

*Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.*

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire**, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

### **2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez** alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jules Ferry et Lycée Georges Baumont)

<b><u>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</u></b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

<b><u>Enseignements optionnels :</u></b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## **Vous habitez dans la ZONE GERARDMER**

### **COLLEGES DE :**

**GERARDMER :** ensemble des communes du secteur

**CORCIEUX :** communes : LES ARRENTES DE CORCIEUX, GERBEPAL, BARBEY SEROUX

## **AFFECTATION PRIORITAIRE**

### **LYCEE LA HAIE GRISSELLE GERARDMER**

**Vous n'avez qu'un vœu à formuler**

**Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.**

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire,** elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée La Haie Griselle)**

<b>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

**3/ Recrutement départemental :**

<b>Enseignements optionnels :</b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.**

**Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## Vous habitez dans la ZONE GERARDMER - REMIREMONT

### COLLEGES DE :

**VAGNEY** : communes : ROCHESSON, SAPOIS

**LE THOLY** : ensemble des communes du secteur

**CORNIMONT** : commune de LA BRESSE

## AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE LA HAIE GRISELLE GERARDMER ou LYCEE ANDRE MALRAUX REMIREMONT

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.  
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

**Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.**

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire**, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée La Haie Griselle et Lycée André Malraux)**

### **Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :**

Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

#### **Enseignements optionnels :**

Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## Vous habitez dans la ZONE REMIREMONT

### COLLEGES DE :

**CORNIMONT** : communes de CORNIMONT, SAULXURES SUR MOSELOTTE, VENTRON

**REMIREMONT : Charlet** : ensemble des communes du secteur

**REMIREMONT : Poncelet** : ensemble des communes du secteur

**RUPT SUR MOSELLE** : ensemble des communes du secteur

**LE THILLOT** : ensemble des communes du secteur

**VAGNEY** : communes : BASSE-SUR-LE-RUPT, LE SYNDICAT (sauf JULIENRUPT), GERBAMONT, VAGNEY, THIEFOSSÉ

**ELOYES** : communes : ELOYES, JARMENIL, POUXEUX

**VAL D'AJOL – PLOMBIERES LES BAINS** : ensemble des communes du secteur

## AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE MALRAUX REMIREMONT

**Vous n'avez qu'un vœu à formuler**

**Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.**

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.**

**Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée André Malraux)**

### **Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :**

Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

<b>Enseignements optionnels :</b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

## Vous habitez dans la ZONE MIRECOURT

### COLLEGES DE :

**MIRECOURT** : ensemble des communes du secteur

**VITTEL** : ensemble des communes du secteur

**DOMPAIRE** : ensemble des communes du secteur

## AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

**Vous n'avez qu'un vœu à formuler**

*Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.*

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire,** elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez** alors formuler un 2<sup>ème</sup> vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume)

<b>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

**3/ Recrutement départemental :**

<b>Enseignements optionnels :</b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.**

**Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## Vous habitez dans la ZONE MIRECOURT - NEUFCHATEAU

### COLLEGE DE :

**CONTREXEVILLE** : ensemble des communes du secteur

## AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

ou

## LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.  
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

**Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.**

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire**, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Pierre et Marie Curie)**

<b>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

<b>Enseignements optionnels :</b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

## Vous habitez dans la ZONE NEUFCHATEAU

### COLLEGES DE :

**CHATENOIS** : ensemble des communes du secteur

**LAMARCHE** : ensemble des communes du secteur

**LIFFOL LE GRAND** : ensemble des communes du secteur

**NEUFCHATEAU** : ensemble des communes du secteur

**HAUTE MARNE** (dont les élèves sont scolarisés dans un collège vosgien) : communes : AILLANVILLE, LIFFOL-LE-PETIT, LAFAUCHE, PREZ-SOUS-LAFAUCHE, ORQUEVAUX

## AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU

**Vous n'avez qu'un vœu à formuler**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire**, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Pierre et Marie Curie)

<b>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

**3/ Recrutement départemental :**

<b>Enseignements optionnels :</b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

**Vous habitez dans la ZONE NEUFCHATEAU - EPINAL - MIRECOURT**

**COLLEGE DE :**

**MONTHUREUX SUR SAONE – DARNEY** : *ensemble des communes du secteur*

## **AFFECTATION PRIORITAIRE**

**LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT**

**LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU**

**Secteur élargi : LYCEE CLAUDE GELLE EPINAL**

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 3 lycées de secteur*, par ordre de priorité.  
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

**Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.**

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire**, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler 3 vœux pour vos 3 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.** Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Pierre et Marie Curie)

### **Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :**

Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nde</sup> Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nde</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>ndes</sup> Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nde</sup> section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

### **3/ Recrutement départemental :**

#### **Enseignements optionnels :**

Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.**

**Vous habitez en Meurthe et Moselle  
dans la zone mixte MIRECOURT – VEZELISE**

**COLLEGES DE :**

**MIRECOURT :** communes : Aboncourt, Beuvezin, Bouzanville, Courcelles et Diarville

**VEZELISE :** communes traversées par les D904 ou D9 ou se situant au Sud de ces deux voies de circulation Fraignes en Saintois, Housséville

## AFFECTATION PRIORITAIRE

### LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

ou, en cas d'absence de place au lycée de Mirecourt

### LYCEE JACQUES CALLOT VANDOEUVRE LES NANCY

**C'est pourquoi vous formulerez un vœu pour chacun des 2 lycées de secteur.**

**L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

*Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.*

**1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire,** elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

**Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.**

**2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.**

**Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Jacques Callot)**

<b>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</b>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 <sup>nd</sup> e Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 <sup>nd</sup> e STHR	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 <sup>nd</sup> es Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 <sup>nd</sup> e section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

*Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.*

**3/ Recrutement départemental :**

<b>Enseignements optionnels :</b>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole de Pixérécourt MALZEVILLE
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

**Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur**

## Annexe 2

<b>ASSOUPPLISSEMENT AUX REGLES DE PROXIMITE ENTRE LES VOSGES ET LA MEURTHE ET MOSELLE</b>				
<b>SORTIE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE (54) vers DÉPARTEMENT DES VOSGES (88) sans demande d'assouplissement à la carte scolaire</b>				
District ou BEF d'origine	Communes concernées	District ou BEF d'accueil	Établissements concernés	Enseignements concernés
<b>1/ Uniquement pour spécialités non présentes dans le BEF de LUNÉVILLE, présentes à proximité en 88</b>				
LUNÉVILLE	Baccarat, Bertrichamp Deneuvre, Lachapelle Thiaville	SAINT DIÉ	LP Raon l'Étape LPO St-Dié Baumont LP St-Dié Augustin pour le CAPATMFC	Toutes spécialités professionnelles non présentes dans le BEF de LUNÉVILLE
<b>2/ Uniquement pour les communes au sud de VÉZELISE, à proximité du 88</b>				
NANCY	Zone-sud Vézélise (1)	NEUFCHÂTEAU	Lycée Mirecourt	2 <sup>nd</sup> e GT
<b>SORTIE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (88) vers DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE (54) sans demande d'assouplissement à la carte scolaire</b>				
District ou BEF d'origine	Communes concernées	District ou BEF d'accueil	Établissements concernés	Enseignements concernés
<b>1/ Spécialités présentes dans le 88 mais à plus grande proximité dans le 54</b>				
SAINT-DIÉ	Communes limitrophes au 54 (secteur de RAON L'ETAPE)	LUNÉVILLE	LGT et LP du BEF de Lunéville	2 <sup>nd</sup> e GT <b>Faire au moins 1 vœu "secteur"</b> et toutes spécialités professionnelles non proposées par le LP RAON L'ETAPE
		NANCY	LP Dombasle	Toutes spécialités professionnelles non proposées par le LP RAON L'ETAPE
<b>2/ Uniquement pour spécialités non présentes dans le district de Neufchâteau et présentes à plus grande proximité dans le 54</b>				
NEUFCHÂTEAU	Toutes communes du district de Neufchâteau pour lesquelles le réseau des transports en commun permet d'accéder aux LP de Toul et de Nancy et non aux autres LP vosgiens	TOUL NANCY (si les enseignements n'existent pas à Toul)	Affectation en priorité sur le district de Toul (LP régional du Toulouais) Affectation sur le bassin de Nancy si les enseignements demandés n'existent pas sur le district de Toul.	Toutes spécialités professionnelles non présentes dans le district de NEUFCHATEAU

(1) Zone-Sud Vézélise : communes de Bralleville, Chaouilley, Damarie Eulmont, Etreval, Féocourt, Forcelles St Gorgon, Forcelles sous Gugney, Germonville, Goviller, Grimonviller, Gugney, Jevoncourt, Lalouef, Ongéville, Praye, Pulney, Quevilloncourt, They sous Vaudémont, Thorey Lyautey, Saint Firmin, Saxon Sion, Tantonville, Vaudémont, Vézélise, Vitrey, Vroncourt, Xironcourt)

### **ATTENTION**

*Ces informations essentielles doivent être rappelées à chaque élève et chaque famille concernés.*

Une demande de sortie ou d'entrée dans les départements ci-dessous, suite à ces ACCORDS D'ASSOUPPLISSEMENT engage la DSDEN concernée à la prise en compte de la candidature sans demande de dérogation.

Cependant, en aucun cas, ces accords ne présagent de l'affectation définitive sur les vœux formulés ; celle-ci **dépendra du volume des places, des classements PAM Notés entre candidats, des règles de proximité.**

### Annexe 3 : SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES LISTE LYCÉES D'EPINAL

<b>Lycées d'accueil</b>	<b>Filières</b>
<p><b>Lycée Claude Gellée EPINAL</b>            44 Rue Abel Ferry            88021 EPINAL Cedex            03 29 82 49 89            Mail vie scolaire Claude Gellée :  <a href="mailto:viescolaire.0880020u@ac-nancy-metz.fr">viescolaire.0880020u@ac-nancy-metz.fr</a></p>	<p><b><a href="https://lyc-gellee.monbureaunumerique.fr/">https://lyc-gellee.monbureaunumerique.fr/</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Secondes générales et technologiques 2GT</li> <li>✓ Premières et Terminales générales</li> <li><input type="checkbox"/></li> </ul>
<p><b>Lycée Louis Lopicque EPINAL</b>            5 Rue Nicolas Bellot            BP 587            88021 EPINAL Cedex              03 29 82 47 42            Mail vie scolaire L. Lopicque :  <a href="mailto:viesco@lycee-lapicque.fr">viesco@lycee-lapicque.fr</a></p>	<p><b><a href="https://lycee-lapicque.fr/formations/">https://lycee-lapicque.fr/formations/</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Secondes générales et technologiques 2GT</li> <li>✓ Premières et Terminales générales</li> <li>✓ Premières et Terminales ST2S (Sciences et Technologie de la Santé et du Social)</li> <li>✓ Premières et Terminales STL biotechnologie (Sciences et Technologie de Laboratoire)</li> <li>✓ Premières et Terminales STMG (Sciences et Technologie du Management et de la Gestion option mercatique)</li> </ul>
<p><b>Lycée Pierre Mendès France Epinal</b>            2 Rue du Haut des Etages            BP 582            88020 EPINAL Cedex              03 29 81 21 81            Mail vie scolaire P. Mendes France :  <a href="mailto:viescolaire.0880021V@ac-nancy-metz.fr">viescolaire.0880021V@ac-nancy-metz.fr</a></p>	<p><b><a href="https://lyc-mendes-france-epinal.monbureaunumerique.fr/">https://lyc-mendes-france-epinal.monbureaunumerique.fr/</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Secondes générales et technologiques 2GT</li> <li>✓ Premières et Terminales générales</li> <li>✓ Premières et Terminales STI2D (Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable)</li> <li>✓ Premières et Terminales STL (Sciences et Technologie de Laboratoire)</li> <li>✓ Secondes, Premières et Terminales PRO MELEC (Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés)</li> <li>✓ Secondes, Premières et Terminales PRO MSPC (Maintenance des Systèmes de Production Connectés)</li> <li>✓ Secondes, Premières et Terminales PRO PLP (Pilote de Ligne de Production)</li> </ul>
<p><b>Lycée Professionnel Isabelle Viviani</b>            75 Route de Remiremont            BP 571            88020 EPINAL Cedex              03 29 35 29 85            Mail vie scolaire I. Viviani :  <a href="mailto:viescolaire@lyceeviviani.fr">viescolaire@lyceeviviani.fr</a></p>	<p><b><a href="http://www.lyceeviviani.fr/bac-commerce.html">http://www.lyceeviviani.fr/bac-commerce.html</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Seconde PRO MRC (Métiers de la Relation Client)</li> <li>✓ Première et Terminales PRO MCV (Métiers du Commerce et de la Vente option commerce)</li> </ul>

**Pour toutes demandes d'informations complémentaires vous pouvez vous adresser aux Psy-EN , Professeurs Principaux ou Professeurs d'EPS de votre établissement**

<b>DISCIPLINES</b>	<b>ETABLISSEMENTS SUPPORTS</b>	<b>RESPONSABLES - LYCEES</b>	<b>RESPONSABLES CLUBS</b> (Mail à utiliser en priorité)
<b>ATHLETISME</b>	Lycée C Gellée	Lycée C Gellée <i>Aline PARIS</i>	Eric BRULET <a href="mailto:ericathle@orange.fr">ericathle@orange.fr</a>
<b>BASKET</b>	Lycée L. Lapicque	Lycée L. Lapicque <i>Caroline GRIVEL</i>	Fabien TRITANT <a href="mailto:bcge2324@gmail.com">bcge2324@gmail.com</a>
<b>CANOË - KAYAK</b>	Lycée P Mendes France	Lycée P Mendes France  <i>Hervé NAVILIAT</i>	Maxime BOTTEX <a href="mailto:Mbottex.gesn@gmail.com">Mbottex.gesn@gmail.com</a>
<b>CYCLISME</b>	Lycée P Mendes France	Lycée P Mendes France  <i>Hervé NAVILIAT</i>	Maël SAVIGNARD <a href="mailto:maelsavignard@gmail.com">maelsavignard@gmail.com</a>
<b>FOOTBALL</b> masculin et féminin	Lycée P Mendes France	Lycée P Mendes France  <i>Hervé NAVILIAT</i>	Pascal KIEFFER <a href="mailto:pascal.kieffer151@orange.fr">pascal.kieffer151@orange.fr</a>  Yanis ROUANI <a href="mailto:Yannis.rouani@outlook.fr">Yannis.rouani@outlook.fr</a>
<b>FOOTBALL</b> arbitrage			Hervé BOILLOT <a href="mailto:Herve.boillot@bbox.fr">Herve.boillot@bbox.fr</a>  Aurélien BRIEST <a href="mailto:abriest@lgef.fff.fr">abriest@lgef.fff.fr</a>
<b>GYMNASTIQUE</b>	Lycée C Gellée	Lycée C Gellée <i>Claire POIROT</i>	Justine ROTH <a href="mailto:Juju_dolmaire@hotmail.com">Juju_dolmaire@hotmail.com</a>
<b>HANDBALL</b> masculin et féminin	Lycée L Lapicque	Lycée L Lapicque <i>Caroline GRIVEL</i>	Nora LEROY <a href="mailto:gillesnono.leroy@sfr.fr">gillesnono.leroy@sfr.fr</a>  Youcef BELKHAROUBI <a href="mailto:Youcef.belkharoubi@gmail.com">Youcef.belkharoubi@gmail.com</a>
<b>HOCKEY SUR-GLACE</b>	Lycée P Mendes France	Lycée P Mendes France  <i>Hervé NAVILIAT</i>	Yvan CHARPENTIER <a href="mailto:ycharpentier@gmail.com">ycharpentier@gmail.com</a>
<b>MONTAGNE</b>	Lycée P Mendes France	Lycée P Mendes France  <i>Ludovic FLEURETTE</i>	Ludovic FLEURETTE <a href="mailto:ludofleurette@free.fr">ludofleurette@free.fr</a>
<b>NATATION</b>	Lycée P Mendes France	Lycée P Mendes France  <i>Hervé NAVILIAT</i>	Paul BERNARDI <a href="mailto:bernardi.paul@live.fr">bernardi.paul@live.fr</a>  Marjorie BONNARD <a href="mailto:majo.bonnard88@gmail.com">majo.bonnard88@gmail.com</a>

Année scolaire : 2024-2025

**DEMANDE D'ADMISSION AU DISPOSITIF RELAIS AU :**

- LP CL. Claudel – REMIREMONT  
 LP E. Gallé – THAON LES VOSGES

**I - L'ÉLÈVE**

Nom et Prénom de l'élève : .....

Classe : ..... Boursier  oui /  non Externe  Demi-pensionnaire  dans le dispositif

Né(e) le : ..... à : ..... Sexe : .....

Adresse : .....

Téléphone(s) du (des) responsable(s) légal(aux) : .....

**1 - L'élève dans son environnement** *(A compléter en liaison avec le PsyEn de l'établissement)*

Centres d'intérêts / activités pratiquées : .....

Souhaits ou remarques particulières concernant le projet personnel de l'élève : .....

**2 - Son parcours scolaire** *(Décrire brièvement le parcours scolaire en indiquant les éléments essentiels et joindre les 3 derniers bulletins trimestriels)*

Cursus scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré :

L'élève bénéficie-t-il d'un PAI / PPS : OUI  NON

Nom et mail de l'enseignant référent ou du médecin scolaire : .....

Aménagements pédagogiques prévus : .....

**3 – Nom et qualité du tuteur dans l'établissement d'origine (mail et téléphone)**

**ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS L'ÉPLE D'ORIGINE AVANT LA DEMANDE D'ADMISSION  
EN DISPOSITIF RELAIS**

<b>ACTIONS</b>	<b>PAR..... LE .....</b>	<b>BILAN</b>
RENCONTRES AVEC LA FAMILLE	- - - -	
PPRE / PAP	- - - -	Aménagements / Objectifs :
TUTORAT	- - - -	
ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE	- - - -	
ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF	- - - -	
AUTRES DISPOSITIFS INTERNES À L'ÉTABLISSEMENT	- - - -	
SANCTIONS	- - -	

**II – DATE(S) DE LA (DES) SYNTHÈSE(S) AVEC L'ÉQUIPE(S) ÉDUCATIVE(S) : .....**

(chef d'établissement, professeur principal, CPE, PsyEn, assistant(e) social, médecin scolaire, infirmier(e) ...)

Avis de l'assistant(e) de service social (*conclusion brève de l'entretien avec la famille*) :

L'assistant(e) de service social de l'établissement indique quelques éléments relatifs au projet du jeune et son niveau d'adhésion au projet d'intégration en dispositif relais (préciser la date de l'entretien), **indique son nom et signe. L'assistant(e) de service social scolaire transmet à son chef de service (Responsable Départementale CT) les éléments confidentiels sous pli cacheté.**

Synthèse de l'avis du PsyEn :

Le PsyEn de l'établissement indique quelques éléments relatifs au projet du jeune et son niveau d'adhésion au projet d'intégration en classe relais (préciser la date de l'entretien), **indique son nom et signe. Le PsyEn transmet, sous pli confidentiel, la fiche de synthèse au psychologue de la commission et l'envoie, en parallèle, par courriel aux directrices de CIO.**

Avis du Chef d'établissement à la suite de la synthèse élaborée avec l'équipe éducative :

Exposer les raisons qui vous conduisent à cette proposition. Donner, à partir d'un maximum d'observations et de renseignements, les informations permettant de cerner au mieux le jeune et d'identifier son ou ses problèmes. Le cas échéant, joindre des documents complémentaires. **Indique son nom et signe.**

Avis du médecin scolaire :

**Indique son nom et signe.**

COMPOTEMENT DE L'ÉLEVE (compléter par le CPE)		INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A DETAILLER PRECISEMENT			
<b>ABSENTÉISME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>de 0 à 30 ½ journées</li> <li>de 30 à 60 ½ journées</li> <li>plus de 60 ½ journées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>signalement à la DSDEN le .....</li> <li>convocation EDEF le ..... présence de la famille OUI / NON</li> <li>signalement au Procureur dans le cadre de la procédure Absentéisme</li> </ul>			
<b>RETARDS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>rare</li> <li>fréquents</li> <li>permanents</li> </ul>				
<b>AGRESSIVITÉ ORALE *</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ponctuelle</li> <li>répétée</li> <li>permanente</li> </ul>				
<b>AGRESSIVITÉ PHYSIQUE *</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>non</li> <li>épisodique</li> <li>permanente</li> </ul>				
<b>APATHIE RÉCURRENTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>souvent</li> <li>toujours</li> </ul>	<b>RENFERMEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>vis-à-vis de la classe</li> <li>vis-à-vis de l'enseignant</li> <li>vis-à-vis des deux</li> </ul>	<b>ACTES LES PLUS FREQUEMMENT POSES AU REGARD DU REGLEMENT INTERIEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>vols, rackets</li> <li>violences physiques</li> <li>violences verbales</li> <li>atteintes aux biens</li> </ul>
VIE SCOLAIRE		INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A DETAILLER PRECISEMENT POUR CES TROIS RUBRIQUES			
<b>EXCLUSIONS temporaires</b>	Date :	Motif(s) :			
<b>COMMISSION EDUCATIVE</b>	Date :	Motif(s) :			
<b>CONSEIL DE DISCIPLINE</b>	Date :	Motif(s) :			
<b>L'ÉLEVE A-T-IL CONSCIENCE DE SES DIFFICULTÉS ? QU'EN DIT-IL ?</b>					
ATTITUDE DE L'ÉLÈVE FACE AU TRAVAIL SCOLAIRE Gestion du matériel scolaire, apprentissage des leçons, participation, attention, application, motivation					

\* A renseigner obligatoirement et précisément si une des cases a été cochée

**III – LA FAMILLE / LE (LES) RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) : page à compléter par l'établissement**

	Père	Mère
Nom, Prénom		
Date de naissance		
Profession		
Adresse		
N° de ☎		
Autorité parentale		

L'élève est domicilié chez :  sa mère     son père     en foyer     en famille d'accueil

Le cas échéant, nom et adresse de la personne ou du service ayant la responsabilité légale :

.....

	Nom, Prénom	Date de naissance	Profession / Statut
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			

SITUATION FAMILIALE	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT)
LIENS AVEC LES PARENTS	
DATE(S) DU (DES) ENTRETIEN(S) À PROPOS DE L'ADMISSION	
DIFFICULTÉS DÉCELÉES PAR LES PARENTS ET ATTITUDE DES PARENTS DEVANT CELLES-CI	
AVEZ-VOUS CONNAISSANCE D'UN SUIVI ÉDUCATIF, ADMINISTRATIF, JUDICIAIRE OU DE SANTÉ	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, pouvez-vous préciser lequel (nom et coordonnées de l'éducateur) :

## ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Monsieur ....., Madame, .....  
Parent(s) ou représentant légal de l'élève ..... accepte(ent) que ce dernier rejoigne le dispositif relais dans le cas où sa candidature serait retenue par la commission et *s'engage(ent) à suivre le travail réalisé par l'enfant et à assister à toutes les réunions fixées par le responsable de la structure.*

Signature des parents (ou du responsable légal)  
Le .....

## ENGAGEMENT DE L'ELEVE

Je soussigné....., scolarisé(e) au collège.....  
en classe de ..... m'engage à rejoindre le dispositif relais dans le cas où ma candidature serait retenue par la commission.

LV1 :.....  
LV2 :.....

Signature de l'élève  
Le .....

## ENGAGEMENT DU PROFESSEUR TUTEUR

Le professeur tuteur, volontaire, librement choisi et/ou accepté par l'élève, s'engage à préparer, accompagner et suivre celui-ci avant, pendant le passage en dispositif relais et au retour dans l'établissement d'origine. Il restera en liaison avec le dispositif relais et fournira, tant au dispositif relais qu'à l'équipe pédagogique du collège du jeune, tout renseignement nécessaire à la réussite du projet et à la réintégration de celui-ci dans le collège et dans sa classe.

Le professeur tuteur, M .....

Signature du professeur tuteur  
Le .....

## Avis circonstancié du PSY EN pour l'admission en dispositif relais

Nom du Psy EN :

CIO :

ELEVE

*Nom :*

*Etablissement d'origine :*

*Prénom :*

*Classe :*

*Date de naissance :*

### 1) RELATIONS A L'ECOLE

Comportement au sein de l'établissement, en classe, avec le groupe des pairs.

Assiduité, discipline.

Attitude face au travail scolaire.

### 2) PERSONNALITE

Estime de soi, motivation, centres d'intérêts, maturité.

### 3) APTITUDES :

Compte rendu éventuel d'épreuves et attitude au cours de l'entretien ou de l'examen.

### 4) PROJETS DE L'ELEVE

Niveau d'adhésion du jeune et de sa famille au projet d'admission en classe relais.

Projets professionnels.

Date et signature



### Partie représentant(s) légal(aux)

**Motivation pour l'internat d'excellence : cocher le/les éléments qui corresponde(nt) à votre motivation.**

La formation proposée	L'environnement de l'établissement (le lieu de vie)	L'encadrement
Le désir de l'élève d'être interne	L'apprentissage de la vie collective	L'autonomie
Le projet culturel (art, musée, théâtre, musique, débats...)		
Autre projet spécifique en lien avec l'internat demandé (préciser) .....		

*Si vous le souhaitez, indiquez vos remarques ou vos attentes et besoins relatifs à l'accès à l'internat d'excellence.*

### Partie élève - Motivation de l'élève pour l'entrée en internat d'excellence

**Explique, sous la forme d'une lettre adressée au chef d'établissement du lycée pour lequel tu postules, les raisons qui te poussent à vouloir intégrer l'internat d'excellence.** *Explique-nous ce que tu aimes faire, le(s) sport(s) que tu pratiques. Quel(s) avantage(s) vois-tu à venir à l'internat ? Quelles sont tes peurs ? De quoi as-tu besoin pour t'adapter et pour réussir à l'internat ? Qu'espères-tu en venant à l'internat, pour toi, pour ta scolarité ? ...*

- J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'admission.
- Je me suis renseigné(e) sur les règles de vie collective en internat.
- J'atteste être en accord avec le projet éducatif et pédagogique de l'internat d'excellence pour lequel je candidate.

Date : ..... signature :

*La demande pourra être utilement complétée par une prise de contact avec le lycée souhaité.*

#### Pièces à fournir

- Le volet élève renseigné.
- Partie motivation du-des représentant-s légal-aux.
- Lettre de motivation élève.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE - INTERNAT D'EXCELLENCE**

**Rentrée 2024-2025**

### **Procédure établissement d'origine**

**L'établissement d'origine** assure le repérage et l'accompagnement de la famille dans la constitution du dossier.

### **Documents à transmettre par l'établissement d'origine à la DSDEN**

Il transmet :

- ❖ Le dossier de candidature renseigné par la famille (volet élève, motivation élève + représentant-s légal-aux)
- ❖ Le volet établissement d'origine renseigné par le directeur d'école ou le chef d'établissement
- ❖ La copie des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente

L'établissement d'origine transmet ainsi le dossier constitué à la DSDEN au plus tard **le 10 juin 2024**.

- ❖ **L'assistant(e) social(e) de l'établissement d'origine transmet directement les éléments à la conseillère technique départementale du service social.**
- ❖ **Le Psy-EN transmet son avis à l'IEN IO du département**

**Sans ces compléments d'information, le dossier ne pourra être étudié en commission.**

#### **Si nécessaire :**

- ❖ **Avis médical** du médecin scolaire sous pli confidentiel

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine qui informent la/les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard **le 27 juin 2024**.

A l'issue de la commission d'admission, si des places restent vacantes, les dossiers tardifs pourront être examinés.

Dossier de candidature  
**Internat d'excellence**  
**Volet établissement d'origine : école, collège**

**Niveau de classe pour lequel l'internat est demandé**

Collège :	Lycée :
<input type="checkbox"/> 6 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/> 3 <sup>PM</sup>
<input type="checkbox"/> 5 <sup>ème</sup>	
<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup>	
<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup>	

INE : .....
Nom, Prénom : .....
Date de naissance : .....
<b>Type de résidence :</b>
<b>Grande ruralité :</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <b>Quartier prioritaire de la ville :</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Réseau d'éducation prioritaire : <input type="checkbox"/> REP <input type="checkbox"/> REP +

**Éléments du parcours de l'élève (à renseigner par l'école, le collège ou le lycée)**

L'élève a-t-il bénéficié de dispositifs d'accompagnement spécifiques ?

.....  
.....  
.....

L'élève fait-il partie d'une cordée de la réussite : .....

Si oui, quel est son niveau d'engagement dans cette cordée ?

.....  
.....

**Éléments du parcours de l'élève (à renseigner par le PP, en concertation avec l'équipe pédagogique)**

Aptitude à la réussite (participation, attitude face au travail...)

.....  
.....  
.....  
.....

Adhésion de l'élève pour intégrer l'internat :

Potential de développement (construction du raisonnement, autonomie, méthodes et organisation du travail, bénéfice attendu d'une scolarité en internat...)

**Éléments de vie scolaire (à renseigner par le CPE)**

SAVOIR ETRE	COMMENTAIRE
Ponctualité - Assiduité	
Autonomie dans la démarche scolaire (emploi du temps, matériel, travail personnel, ...)	
Adaptation au groupe	
Respect des autres	
Respect du règlement intérieur	
Persévérance dans l'effort	
Prise de responsabilités (délégué, associations, ...)	

**Avis circonstancié du chef d'établissement concernant la demande d'internat d'excellence**

**Pièces à fournir et à transmettre à la DSDEN pour le 1<sup>er</sup> juin 2024 :**

- Le dossier famille complet (volet élève, motivation élève + représentant-s légal-aux)
- Le volet établissement d'origine complété
- La copie des bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente

***Partie réservée aux membres de la commission***

*Sécurisation de la place en internat :*

*Avis Favorable*

*Avis défavorable*

*Sous réserve des résultats ultérieurs de l'affectation et de la capacité d'accueil de l'internat*

**Volet établissement d'origine**  
**Synthèse et avis - Psychologue de l'Education Nationale**

IDENTITE DE L'ELEVE
Nom, Prénom de l'élève : .....
Date de naissance : .....
Établissement fréquenté : .....
Classe de l'élève au moment de la constitution du dossier : .....
Sexe : <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon      Reconnaissance MDPH <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Interne en 2023-2024 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Adresse : .....
.....

ANAMNESE
<i>(situation familiale, parcours scolaire, activités extrascolaires, éléments médicaux et psychologiques...)</i>

COMPORTEMENT / INVESTISSEMENT
<i>(attitude en classe, respect des autres, rapport aux règles, autonomie, attitude face au travail...)</i>

ADHESION DU JEUNE POUR LE PROJET D'INTERNAT
<i>(motivation, évaluation de l'impact de la séparation, compréhension du jeune sur le dispositif, projections sur l'avenir...)</i>

AVIS CIRCONSTANCIE

Nom-Prénom du/de la PsyEN :

Date et signature :

## Volet établissement d'origine Synthèse et avis – Assistant/e Social/e

IDENTITE DE L'ELEVE
Nom, Prénom de l'élève : .....
Date de naissance : .....
Établissement fréquenté : .....
Classe de l'élève au moment de la constitution du dossier : .....
Sexe : <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon                      Boursier <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Interne en 2023-2024 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Adresse : .....
.....

SITUATION FAMILIALE
<i>(dynamique familiale, difficultés éducatives, fratrie...)</i>

CONDITIONS DE VIE
<i>(logement, situation professionnelle des parents, situation financière...)</i>

ENVIRONNEMENT DE L'ELEVE
<i>(rapport à l'autorité, capacité à respecter les règles de vie en collectivité...)</i>

ADHESION DU JEUNE POUR LE PROJET D'INTERNAT
<i>(motivation, évaluation de l'impact de la séparation, autonomie...)</i>

AVIS CIRCONSTANCIE
--------------------

## DOSSIER DE CANDIDATURE - INTERNAT D'EXCELLENCE Rentrée 2024 – 2025

### Commission départementale de régulation de l'admission en internat d'excellence

L'affectation des élèves relève de la compétence de M. Le Recteur ou, par délégation, de l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

**L'internat d'excellence n'a pas pour vocation d'accueillir des profils d'élèves présentant des comportements inadaptés à la vie en collectivité, notamment en internat pour collégiens.**

L'admission des Internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants :

#### **Les critères d'admission :**

##### Critères de motivation :

- Motivation du jeune pour la formation demandée
- Parcours scolaire antérieur : suivi d'un parcours particulier, participation aux cordées de la réussite, élève déjà interne, engagement en cours...
- Centres d'intérêt voire engagement nécessitant une inscription en internat d'excellence (associatif, culturel, sportif...)
- Adhésion du jeune au projet de l'internat d'excellence sollicité
- Adhésion des responsables légaux au projet de l'internat d'excellence

**Critères familiaux :** Éléves dont les conditions de travail particulières des parents ne favorisent pas une disponibilité ou un encadrement éducatif suffisant.

**Critères sociaux :** Éléves dont les critères sociaux peuvent justifier une priorité pour l'admission en internat

**Critères géographiques :** Éléves dont les conditions d'hébergement (éloignement du collège), ne favorisent pas une optimisation des temps dédiés au travail personnel et à la réussite.

**Critères scolaires :** Éléves dont le suivi, scolaire et/ou éducatif en internat, constituera un levier pour accompagner positivement la scolarité.

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.

La commission établit la liste des élèves des candidatures retenues, ces candidatures sont sécurisées pour l'admission en internat d'excellence, sous réserve des résultats ultérieurs de l'affectation.

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine qui informent la/les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard **le 27 juin 2024**.

La famille peut attendre aussi les résultats de l'affectation pour candidater à nouveau selon la capacité d'accueil de l'internat.

## DOSSIER DE CANDIDATURE - INTERNAT D'EXCELLENCE

Rentrée 2024 - 2025

### Calendrier récapitulatif des opérations :

#### Information aux chefs d'établissement :

#### De la constitution du dossier à la commission de régulation

Remise par la famille du dossier de candidature à l'école ou à l'établissement scolaire de son enfant	Date limite : 1 <sup>er</sup> juin 2024
Transmission du dossier complet par l'école ou l'établissement d'origine à la DSDEN de son département	Date limite : 10 juin 2024
Commission départementale de régulation de l'admission en internat.	<b>20 juin 2024</b>

#### Information des familles des résultats de la commission de régulation

Information de la famille par l'établissement d'origine	Date limite : 27 juin 2024
---	----------------------------

#### En cas de candidature non retenue pour une priorisation de l'admission à l'internat et si la famille le souhaite, en vue d'une reformulation des vœux d'affectation dans AFFELNET

Saisie par l'établissement d'origine de nouveaux vœux si nécessaire	
---	--